## **Compte rendu de la réunion sur le doctorat entre une délégation de Socacad et le ministère de la Transformation et de la Fonction publiques.**

24 septembre 2020

Participants:

Ministère de la Transformation et de la Fonction publiques

* Directeur du cabinet du MTFP: [Boris MELMOUX-EUDE](https://www.linkedin.com/in/boris-melmoux-eude-6370508b/) (Sciences Po, ENA, cour des comptes)
* Conseillère Fonction publique de l'État et diversité: [Sandrine STAFFOLANI](https://www.linkedin.com/in/sandrine-staffolani-40b62912a/?originalSubdomain=fr) ([docteure droit public 2008](https://scanr.enseignementsup-recherche.gouv.fr/publication/these2008LIMO1012), ENA, cour des comptes)

Sociétés savantes académiques

* Luc Bougé, Société Informatique de France
* Isabelle Guyot-Bachy, Société des Historiens médiévistes de l’enseignement supérieur public
* Patrick Lemaire, Société Française de Biologie du Développement
* Catherine Tallon-Baudry, Société des Neurosciences

Résumé

La place actuelle des docteur.e.s (titulaires du diplôme national de doctorat Bac +8, par opposition au doctorat d’exercice Bac +5)  dans les hautes fonctions publiques (HFPs) est très faible et très inférieure à ce qui est observé dans les autres pays de l’OCDE.

Les docteur.e.s ont cependant des compétences précieuses, complémentaires des formations classiques des hauts fonctionnaires, en particulier en ce qui concerne la méthodologie de travail, l'analyse critique et les réseaux professionnels, notamment à l’international.

Les sociétés savantes académiques (SSA) proposent de rapprocher la culture des hautes administrations de celle de la recherche et de lever les blocages structurels à l'embauche de docteur.e.s. La porte d'entrée naturelle est celle des grands corps de l'État, mais ceux-ci ne sont présents que dans certains domaines, laissant de côté des domaines dont l’importance pour la société va croissante : neurosciences, SHS, écologie/biodiversité, etc. Il y a aussi des domaines où la culture des docteur.e.s serait particulièrement utile pour répondre à des problèmes nouveaux (exemple : données ouvertes).

Le Ministère est très sensible à ces sujets. Malgré des progrès au cours des 10 dernières années y a encore de nombreux blocages, structurels et culturels. Il faut mettre en place des concours externes dédiés qui prennent en compte les compétences spécifiques des docteur.e.s et proposer aux docteur.e.s des carrières attractives. Des concours externes réservés aux docteur.e.s existent dans certains grands corps techniques (exemples : Mines/télécom depuis 2011, Ponts/Eaux et Forêts depuis 2017...). L'ENA a ouvert depuis 2019 un concours spécifique (4 places sur 80 cette année, en SHS). De manière plus générale, la loi Fioraso de 2013, et l’[avis du conseil d’Etat de 2014](http://www.conseil-etat.fr/content/download/34438/296781/version/3/file/avis388823.pdf) demandent la mise en place d’un concours réservé ou adapté aux docteurs dans tous les corps et cadres d’emploi de la catégorie A. Les SSA proposent un recrutement dans les grand corps d’environ 10% au niveau doctorat. La non représentation de disciplines importantes dans les corps existants doit être prise en compte.

Les SSA notent aussi que l’article 79 de la loi Fioraso sur le reporting annuel obligatoire par les ministères sur l'intégration des docteurs dans leurs services est peu respectée. Le directeur de cabinet s’engage à rappeler cet engagement aux ministères. De manière générale, il manque un outil centralisé pour recenser les docteur.e.s et leurs fonctions dans les HFPs.

Le ministère s'interroge sur le vivier de jeunes docteurs attiré.e.s par des carrières dans la haute fonction publique. Le directeur de cabinet met en avant un risque de frustration dû des modes de fonctionnement de la recherche et des HFPs assez différents. Les docteur.e.s sont formé.e.s à tester, explorer, etc. alors que les HFPs sont beaucoup plus directives.

Il faut mieux présenter les carrières dans les HFPs dans les écoles doctorales aux doctorant.e.s, peut-être proposer aux doctorant.e.s intéressé.e.s une formation spécifique aux relations entre scientifiques et administrations ou politiques. L[’Association Bernard Gregory](https://www.abg.asso.fr/fr/) pourrait aussi jouer un rôle dans ce dispositif. Un vivier peut aussi être constitué  par une augmentation des contrats CIFRE (public-public) financées par les ministères ou les collectivités territoriales sur des sujets qui les intéressent, ou par une augmentation des délégations de personnels dans les deux sens. Il y a des exemples réussis d’intégration de jeunes docteurs contractuels dans des administrations centrales (exemple : la Direction Interministérielle de la Transformation Publique recrute des docteurs en sciences cognitives) ou dans certaines collectivités territoriales (exemple Paris). Les communes éloignées des centres universitaires doivent être aidées à identifier les laboratoires ayant les compétences requises. Il faut expérimenter, mais aussi mieux mesurer l’impact et les difficultés des docteur.e.s recruté.e.s dans les HFP.

Le Directeur de Cabinet de la Ministre confirme qu'elle insiste pour ouvrir et écouter. La démarche des SSA est bienvenue. Les HFPs ont un grand besoin d'ouverture à la démarche scientifique, d'avis extérieurs (ex création de conseils d’universitaires proposée par Bruno le Maire) dans de nombreux domaines : gestion, science cognitives, droit, économie, etc.